





## Kedochim (78)

קַדשִׁים תָּהִיוּ כִּי קַדושׁ אֲנִי (יט. ב)

«Vous serez saints, car Je suis Saint» (19,2) Pourquoi cette injonction est-elle au futur? Le Or Ha'Haim Haquadoch répond que c'est afin de nous apprendre que cette Mitsva (« vous serez saints ») n'a pas de fin ni de limite, elle est constamment en vigueur, car le niveau atteint actuellement n'est jamais suffisant, n'étant jamais maximal. De même qu'il n'y a aucune limite, ni aucune mesure à la sainteté Divine, de même, D. attend de Ses enfants qu'ils Lui ressemblent en progressant sans fin dans la Kédoucha. Tant qu'il y a de la vie, il faut travailler à se parfaire. Le Rav Yé'hezkel Levinstein commente ce verset : N'allons pas penser que nous sommes incapables d'accéder à la sainteté en raison de notre physique .Celui qui sincèrement à se purifier et à s'élever est assuré d'y être aidé et secouru par le Ciel. A lui de faire le premier pas pour recueillir cette assistance divine.

Le Rav Moché Feinstein demande : Que signifie cette précision: «car Je suis Saint»? Logiquement, pour engager notre prochain à accomplir un certain acte, il faut que nous l'ayons nous-même effectué. Si nous le réprimandons parce qu'il a manqué à un devoir que nous-même n'avons pas rempli, nos paroles tomberont dans les oreilles d'un sourd, et lui-même ne pourra présenter de telles revendications à d'autres, selon la formule de la guémara (Sanhédrin 18a) «Commence par t'embellir toi-même avant d'embellir les autres ». Voilà pourquoi, D. nous enjoint : « Vous serez saints, car Je suis saint. »: parce que Lui-même nous montre l'exemple en « Se modérant », si l'on peut s'exprimer ainsi, et en Se retenant de suivre Son attribut de Justice.

Aux délices de la Torah

בְצֵדֶק הִשְׁפֿט עֲמִיתֵדְ (יט, טו)

« Juge ton semblable équitablement » (19,15) « Juge tout homme favorablement » (Pirké Avot 1,6)

Le Baal Chem Tov disait à ce sujet: Est-ce que toute personne se doit d'être un juge? Qui est-ce qui l'a nommé et lui a donné sa **Sémiha** (son autorisation de juger)? La réponse est que : Oui, elle est un juge : en jugeant son prochain favorablement, elle est en train de se juger elle-même! Lorsque j'émets un avis sur une autre personne, c'est sur moi-même que j'émets cet avis. Ainsi, quel intérêt ai-je à me « punir » ? Le Rav Yaakov Galinsky Zatsal disait que si D. regarde avec rigueur nos bonnes actions :Est-ce que toutes les Halakhot sont respectées en détail ? Est-ce que la kavana est adéquate ? Est-ce qu'il y avait suffisamment de joie et d'entrain ? ...Ainsi, si D. exige la perfection totale, combien aurions-nous encore de mérites pour nous défendre ? Nous serions même sûrement appelés Racha ... A l'inverse, si durant notre vie nous avons jugés autrui favorablement, alors D. en fera de même : atténuant l'impact des Avérot, et au contraire, agrandissant le mérite de nos Mitsvot. Juger autrui favorablement, agir son prochain de miséricordieuse, ... n'est pas un luxe dont nous pouvons nous passer! Aime ton prochain comme toi-même, l'autre est toimême, dans le sens où ta façon d'agir à son égard, va déterminer la façon dont D. va se comporter avec toi. Combien devons-nous avoir à cœur et être vigilant au bien-être, à notre amour de l'autre.

> Aux délices de la Torah הוֹכַחַ תּוֹכִיחַ אֶת עֲמִיתֶךְ (יט,יז)

« Tu réprimanderas ton prochain » (19,17) La Guémara Yébamot (65b) nous enseigne: « De même qu'il est une Mitsva de dire ce qui sera entendu par le destinataire de la

réprimande, de même est-ce une Mitsva de ne pas dire ce qui ne sera pas entendu. » Le **Hahinouh** (commandement n°239) Séfer explique: Si les remontrances se révèlent sans effets: soit parce que leur destinataire n'est pas disposé à les entendre, soit parce qu'il est violent et dangereux; il n'y a pas d'obligation de le réprimander. Il faut bien considérer si nos paroles seront efficaces avant de les adresser à celui qui a péché, et placer notre confiance en D., afin qu'Il nous aide à lutter contre Ses ennemis. Et si le pécheur se repent, sa récompense sera immense.» La Guémara Baba Métsia (31a) affirme: « Réprimande-le même cent fois, s'il le faut ! » Le Saba de Kelm nous précise que cela nous renseigne sur la manière dont nous devons procéder pour formuler une remontrance. Il ne faut pas l'émettre d'un coup, en une fois. Mais nous devons la morceler, et l'adresser par petites doses (« même 100 fois, s'il le faut ! »). Telle est la façon la plus efficace de toucher autrui et de l'influencer positivement. Le Rav Aharon Kotler nous explique qu'il est préférable d'influencer positivement son prochain de façon agréable et chaleureuse. Nos Sages enseignent en effet (guémara Arakhin 16b): « J'aurais pu penser qu'il faille le réprimander jusqu'à ce que son visage se décompose de honte. C'est pourquoi, il est écrit [aussitôt ensuite] : « et tu ne porteras pas de péché contre lui » [pour lui avoir fait honte<sub>1.</sub>» Mais, il existe une manière d'intervenir meilleure encore que la critique en douceur : l'influence indirecte. Celle-ci est possible dès que plusieurs personnes sont en présence, et que l'acte positif de l'une peut marquer toutes les autres et les inciter à l'imiter. En revanche, une mauvaise action risque d'entraîner vers le mal tout le reste du groupe.

אָרֵץ זַבַת חָלָב וּדְבָשׁ(כ.כד)

« Un pays où coule le lait et le miel » (20,24) Il y a énormément de choses sublimes en Israël. Pourquoi insister sur le lait et le miel? Le lait : Il y a une Halakha (Choul'han Arou'h, Yoré Déa 79,2) nous disant qu'un élément venant d'une origine impure, est

également impur. Une exception à cette règle est : le lait. Le lait est produit à partir du sang d'un animal, qui est considéré comme impur, mais néanmoins, le lait nous est permis (guémara Béra'hot 6b). La Torah nous enseigne que la terre d'Israël possède une qualité unique : tout juif qui y vient, même si à un certain moment de sa vie, il manquait de pureté, va se rendre compte que l'air de la terre d'Israël l'aidera à devenir pur. A l'image du lait, la terre d'Israël a la particularité d'être la seule terre qui va aider à rendre pur, ce qui avait une origine impure. Le miel: En hébreu, le miel se dit : dvach (דבש), mot qui a une valeur numérique de : 306, qui est la même que : « av ara'haman » אב הרחמן – Père miséricordieux). L'unicité de la terre d'Israël réside dans le fait qu'elle est bénie par la miséricorde de D., comme il est écrit dans la Torah : « Un pays sur lequel veille Hachem, ton D., et qui est constamment Seigneur, l'œil du depuis commencement de l'année jusqu'à la fin. » Aux délices de la Torah (Dévarim 11,12).

## Halakha: Le Omere

Pendant toute la période du Omere, il sera permis de célébrer des fiançailles, même accompagnées de banquet; mais sans danse et musique.

Abrégé du Choulhan Aroukh volume 2

<u>Dicton</u>: Ne soit pas sage dans tes paroles, mais dans tes actes. Mivhar Penimim

## שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, רבקה בת אלאנור דאמנטי זרע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת, מרים ברכה בת מלכה ואריה יעקב בן חוה. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטה.

